



Conditions d'inscription et de résiliation

Protection des données

Inscription

Le *Test de Lecture mensuel Prescrire* est une formation continue organisée en sessions annuelles.

Pour s'inscrire au *Test de Lecture mensuel Prescrire*, il est nécessaire :

- d'être abonné·e à titre individuel à *Prescrire*,
- d'adresser une demande écrite à l'équipe Formations Prescrire (a),
- de s'acquitter d'un droit d'inscription annuel, dont le montant est fixé pour chaque session ; pour le participant bénéficiant du tarif Étudiants, le droit d'inscription annuel est compris dans le montant de l'abonnement.

Pour participer au *Test de Lecture mensuel Prescrire*, il est indispensable de disposer :

- des numéros de *Prescrire* sur lesquels portent les questionnaires de la session, c'est-à-dire les numéros de septembre à juillet ;
- de clés d'accès Prescrire, obtenues après inscription au site www.prescrire.org ;
- d'une adresse courriel valide afin de recevoir les accusés d'enregistrement des réponses aux questionnaires.

Une fois inscrit, le participant reçoit un Dossier Pédagogique, avec le certificat d'inscription. Pour le participant bénéficiant du tarif Étudiants, les éléments du Dossier Pédagogique sont accessibles sur le portail des Formations Prescrire (<https://formations.prescrire.org>), seul le descriptif d'inscription, lui est adressé par courrier postal. La date limite d'inscription est fixée au 15 décembre.

Quelques semaines avant le début de chaque nouvelle session annuelle, le participant est informé du changement de session par un avis personnalisé. Selon le mode de règlement choisi, cet avis est accompagné : soit d'un avis de prélèvement, soit d'une demande de règlement du droit d'inscription, au titre de la session nouvelle.

Résiliation

Une demande de résiliation d'inscription au *Test de Lecture mensuel Prescrire* transmise avant le début de la session, le 1^{er} septembre, ouvre droit au remboursement du droit d'inscription pour cette session (sauf pour le participant bénéficiant du tarif Étudiants). En cas de demande de résiliation d'inscription au *Test de Lecture mensuel Prescrire* transmise entre le début de la session et la publication du premier questionnaire, le remboursement du droit d'inscription est effectué uniquement en cas de force majeure (tel que décès), ou arrêt de l'activité professionnelle.

Aucune demande de résiliation d'inscription transmise après la publication du premier questionnaire n'ouvre droit à un remboursement. Les demandes de résiliation sont à effectuer par écrit auprès de l'équipe Formations Prescrire (a).

Protection des données

Les informations personnelles utilisées dans le cadre de la formation *Test de Lecture mensuel Prescrire* sont uniquement destinées à la gestion de l'inscription et de l'accès à l'espace de réponse en ligne, et à l'élaboration de la liste des Lecteurs Émérites de *Prescrire*, publiée annuellement sur le site www.prescrire.org. Chaque participant dispose d'un droit d'opposition à la publication de ses nom et prénom dans la liste des Lecteurs Émérites de *Prescrire* en s'adressant par écrit à l'équipe Formations Prescrire. Conformément à la loi "informatique et libertés", chaque participant bénéficie d'un droit d'accès et de modification de ses informations auprès de l'équipe Formations Prescrire par écrit (a).

Prescrire ne cède ni ne loue aucune donnée personnelle à qui que ce soit.

Conditions d'inscription et de résiliation - Protection des données de la formation *Test de Lecture mensuel Prescrire* en vigueur à partir du 1^{er} juin 2021.

©Prescrire - mai 2021

.....
(a) 83 bd Voltaire 75558 Paris cedex 11, France - fax : (33) (0)1 49 23 76 48
courriel : testdelecture@prescrire.org ; merci d'indiquer le numéro d'abonné·e